



LE LABEL FSF



Le Label FSF

Quels avantages pour mon projet ?

Fanfares Sans Frontières fournit aux membres de son association l'accès à un réseau de projets similaires :

- Chaque année est organisée une assemblée générale de l'association qui vous permet de rencontrer des projets déjà terminés afin de profiter de leur **retour d'expérience** sur des sujets divers tel que la logistique d'un tel projet, la pédagogie, la musique...
- Fanfares Sans Frontières vous donne également accès à une importante **base de données** vous fournissant du matériel pédagogique, des contacts d'ONG internationales, des rapports de retour d'expérience de l'ensemble des projets du réseau, des dossiers de demande de subventions, les partenariats déjà obtenus, **qui faciliteront la préparation et rendront l'action sur place plus efficace**
- Fanfares Sans Frontières, c'est également un **support de communication** pour votre projet, à travers son site web et sur les réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Twitter)
- Afin de faciliter le financement de votre projet, nous fournissons également à prix réduit un **CD compilation de morceaux enregistrés par des projets membres de l'association** que vous pourrez revendre lors de concerts ou d'événements divers
- Enfin, Fanfares Sans Frontières sera pour vous un **gage de qualité et de sérieux auprès de différents organismes** (ONG comme partenaires financiers)

Conditions d'obtention

Afin de se voir attribuer le label FSF, un projet doit satisfaire aux critères suivants :

- Réunir des personnes désireuses d'accomplir une **action de solidarité internationale artistique** auprès d'un **public défavorisé**
- Contenir une composante solidaire qui sera **en lien avec l'aide à l'enfance**, et plus spécifiquement ayant trait à la culture en général : cela peut être de la musique, de la peinture ou quoi que ce soit comme **activité culturelle et artistique collective**
- Afin de favoriser l'échange avec les populations, un projet FSF doit être un **groupe de personnes capable de faire de l'animation de rue** (fanfare, troupe de théâtre...), à savoir des groupes capables de se produire à n'importe quel moment et dans n'importe quelles conditions, tout en étant dynamiques/actifs
- Construire le projet en **collaboration avec des acteurs locaux** impliqués dans des actions de solidarité



Quelles sont les démarches pour l'obtenir ?

- Fournir un **dossier de présentation** qui sera étudié par le CA qui prend la décision sous quinze jours
- **Signer la charte et le label** de Fanfares Sans Frontières, en s'engageant ainsi à respecter ces deux documents

Engagements des projets membres de Fanfares Sans Frontières

En rejoignant Fanfares Sans Frontières, chaque projet s'engage à :

- Régler l'**adhésion** à l'association Fanfares Sans Frontières d'un montant de 100 euros par projet
- A ce que **deux membres du projet rejoignent le Conseil d'Administration** et participent activement au développement de l'association Fanfares Sans Frontières (sauf au moment de la réalisation du projet) dès l'adhésion du projet et pour une durée d'un an minimum après leur retour. Le CA se réunit trimestriellement
- Remplir tous les 2 mois, durant la préparation du projet ; une **note d'avancement** visible par l'ensemble des membres de l'association
- Fournir l'ensemble des documents demandés à son retour (retour d'expérience, bilan financier) et de **compléter la base de données de Fanfares Sans Frontières** (Partenaires associatifs, partage de vidéos et photos...)
- Réaliser une partie de son action au sein d'au moins une **ONG ou association ayant déjà accueilli un projet FSF (cf. la Charte FSF)**. Ce choix est totalement libre et sera basé sur quantité d'informations recueillies sur toutes les associations et ONG ayant déjà accueilli un projet FSF, et plus particulièrement sur les divers rapports d'activités au sein de ces ONG et associations. L'ensemble de ces documents est mis à disposition de tout projet recevant le Label FSF
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle et ce dès l'année d'adhésion du projet à l'association FSF, puis au moins jusqu'à l'année qui suivra leur retour

En signant ce document, notre projet reconnaît et s'engage à respecter les engagements du Label Fanfares Sans Frontières.

Nom du projet :

Signature :



FANFARE SANS FRONTIÈRES

**« L'enfant doit avoir toutes possibilités
de se livrer à des jeux et à des activités
récréatives, qui doivent être orientés vers
les fins visées par l'éducation ; [...] »**

Article 7, §3 de la Déclaration des Droits de l'Enfant (20 novembre 1959)